




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-177**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc163620-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION
AUX RAPATRIES**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.Dijon

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction des Relations avec les
Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION AUX RAPATRIES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations de Rapatriés ont coutume, chaque année de solliciter la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocations culturelles, historiques ou sociales.

Les associations auxquelles la délégation aux Rapatriés apporte son concours répondent aux critères édictés par la Charte Associative mise en place par la Ville d'Aix-en-Provence.

Le tableau ci-après comporte des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2013 et 2014 par la délégation, le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2015, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Sachant que ces attributions ont été validées le 10 mars 2015, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **17 300 €** aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessous

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1675 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-177 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
DELEGATION AUX RAPATRIÉS-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

RAPATRIES

N° TIERS	NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	DIRECTION GESTIONNAIRE			
				MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTION PROPOSEE (en €)
				ANNEE N-2	ANNEE N-1	ANNEE N (2015)	ANNEE N (2015)
21788	GENEALOGIE ALGERIE MAROC TUNISIE	F	Regrouper les personnes faisant des recherches généalogiques concernant l'Afrique du Nord	8 000	8 000	-	8 000
27888	CERCLE ALGERIANISTE D'AIX EN PROVENCE	F	Sauvegarde du patrimoine culturel de la province d'Algérie	3 000	3 000	-	3 000
34940	AMICALE DES ENFANTS DE TUNISIE	F	Rassembler les anciens de Tunisie	1 500	1 000	-	800
34858	AMICALE DES ORANIENS SECTION D'AIX	F	Grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant au folklore oranien	1 500	2 000	-	2 000
41687	ASSOCIATION DU MEMORIAL NATIONAL DES FRANCAIS D'ALGERIE ET RAPATRIES D'OUTRE MER	F	Maintenir la solidarité, la mémoire et l'oeuvre française	1 850	2 000	-	2 000
88697	RECONNAISSANCE HISTOIRE MEMOIRE ET REPARATION POUR LES HARKIS	F	Recueil de la mémoire des Harkis	1 500	1 500	-	1 500
Total en €uros pour l'imputation Budgétaire n°92025-6574-1675							17 300